Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260605-2026_05_014-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 5 juin 2026

**Date de convocation : 29 mai 2026**
**Date d'affichage des délibérations : 10 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Arvest, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, CARO Amélie, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle , LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**

Absents représentés **: BOZEC Claire absente ayant donné procuration à Amélie CARO, GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE GALL Steeve absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, LE GOFF Pierre absent ayant donné procuration à Alain PORHEL, LEVER Olivier absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR**
Absent excusé **: CERCLERON Christophe**

**Nombre de conseillers : - En exercice : 27**
**- Présents : 21**
**- Votants : 26**

==========

## N° 2026 / 05 / 014 : Mise en vente de logements sociaux Armorique Habitat

Madame Le maire explique que la commune de Pleyben a reçu un courriel du 11 mai 2026, de **ARMORIQUE HABITAT** qui nous fait part de son intention de mettre en vente des maisons de son parc locatif, en l'occurrence **5 maisons : les n° 11 et n° 13 rue Jacques Cartier et les n° 1, 3 et 5 rue Hélène Boucher.**

Comme le prévoit la réglementation en la matière, l'avis de la commune doit être recueilli avant la poursuite de la procédure engagée par Armorique Habitat pour la mise en vente de ces logements construits en 2001 selon le détail :

- 3 Type 4 - 80 m² - estimation moyenne environ 120 000 € - 130 000 € l'unité
- 2 Type 5 – 100 m² - estimation moyenne environ 140 000 € - 150 000 € l'unité

La proposition de vente sera faite d'abord exclusivement au locataire en place. A noter, qu'il n'y a pas de frais d'agence et que les frais de notaire sont réduits à environ 3%.
Le locataire refusant l'acquisition et souhaitant demeurer dans le pavillon en cette qualité pourra le rester et la vente n'aura pas lieu. La vente aura lieu qu'à la sortie du locataire.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **Donne à avis favorable à ces ventes aux conditions sus énumérées**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes ou tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision**

**Ainsi fait les jours, mois et an que dessus**

**Le secrétaire de séance**
**Alain PORHEL**

**Le Maire**
**Amélie CARO**